

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Antoine Massoulard, 17 octobre 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à Antoine Massoulard, 17 octobre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[17 octobre 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Massoulard, Antoine \(1843-1882?\)](#)

Lieu de destinationInconnu

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméMassoulard a fait valoir qu'il faut le juger pour l'avenir et non pour le passé. Godin accepte qu'il revienne au Famelistère participer à l'association. Il lui indique que Picot pourra conserver ses meubles jusqu'à ce qu'il vienne emménager.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#), [Famelistère](#)

Personnes citées

- [Picot, Paul](#)

- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation1 p. (240r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Lyon le 17^{ème} 1847

Cher Monsieur Boudier,

La présence de votre sœur
 d'ailleurs à l'occasion
 que je fais le plaisir de
 vous dire que vous
 pouvez venir et en faire
 un bon usage loyal même
 au point de vue que
 je dois en ce que vous en
 avez jugé de l'usage par
 la parole je prendrai les
 mesures nécessaires pour
 n'avoir pas à attendre
 votre sœur, mais je ne
 manquerai pas de vous
 signaler les circonstances

dans lesquelles vous vous
 occuperiez de mes vœux,
 comptant bien que, dans
 ce cas, vous m'indiqueriez
 l'accord pour l'opération
 telle que je la comprendrais.

— Mais moi quand vous
 viendrez. J'ai besoin de le
 savoir et puis je crois
 que sur cette seule indica-
 tion, M. Bist gardera vos
 meubles jusqu'à ce que
 vous soyez là pour pré-
 sider, mais même à
 votre étonnement.

Acceptez nos meilleures
 amitiés

Edmond
 Bist